

Ces vêtements qui nous rendent malades et qui tuent les travailleurs

L'industrie textile utilise de plus en plus de substances chimiques nocives pour fabriquer les vêtements ou les chaussures. Du bas de gamme au haut de gamme, nos habits contiennent des produits dangereux pour la santé. Si ces molécules empoisonnent les consommateurs, les travailleurs du secteur, d'un bout à l'autre de la chaîne, sont encore plus exposés. Force Ouvrière s'est saisie de la question.

Q uatre vingt milliards de vêtements sont fabriqués dans le monde chaque année. Pour donner à nos habits des propriétés séduisantes, les fabricants ont recours à de nombreux produits chimiques à toutes les étapes de la production. Conséquence: des dégâts sanitaires et environnementaux à tous les niveaux. Les polluants intoxiquent les travailleurs qui fabriquent les articles en textile et en cuir, mais aussi ceux chargés du transport et, en bout de chaîne, ceux de la distribution et de la vente. Les substances chimiques dangereuses se répandent dans l'environnement, notamment lors du lavage des articles ou à la fin de la vie des vêtements, polluant nappes phréatiques et terres agricoles.

Le consommateur n'est pas épargné puisque ses vêtements sont truffés de

Suite en page 14

DES POISONS EN PAGAILLE DANS NOS MAILLES

Formaldéhyde, phtalates, colorants azoïques: ils ont des noms barbares, ils se nichent dans nos vêtements et ils sont dangereux pour notre santé. Tour d'horizon de quelques substances chimiques qui entrent dans la composition de nos fringues préférées et au contact desquelles des millions d'ouvriers de l'industrie textile dans le monde sont astreints, sans aucune protection.

Vous êtes branché et vous aimez porter des jeans délavés et usés? Savez-vous que l'on peut trouver dans ces pantalons des substances chlorées nocives pour les voies respiratoires? Si votre jean présente un effet usé, il y a de fortes chances pour que le tissu ait été soumis à un procédé de sablage aux particules de quartz, interdit dans l'Union européenne et en Turquie –mais pas en Asie– parce qu'il finit par asphyxier les ouvriers affectés à ces postes.

Les dessous chics vous font craquer, surtout s'ils sont noirs? Là encore, méfiance. Pour obtenir un beau noir qui tiendra le choc au fil des lavages, le tissu est teinté avec un cocktail de colorants, peut-être des colorants azoïques cancérigènes, interdits dans l'Union européenne mais utilisés dans de nombreux autres pays qui fabriquent des sous-vêtements et des vêtements.

Vous êtes plutôt cuir? Le processus de tannage implique l'utilisation de sels de chrome, dont le chrome VI. Très allergisant par contact et cancérigène si on le respire, son utilisation n'est aujourd'hui ni interdite ni restreinte. On le trouve dans les vestes, blousons ou pantalons en cuir, mais aussi dans les canapés et les chaussures. Des articles qui ont en outre été assemblés avec des colles pouvant provoquer allergies et irritations.

Votre fiston ne vous laisse pas de répit car il veut un tee-shirt qui représente son héros préféré? Attention. Les transferts en plastique imprimés sur les tee-shirts et sweat-shirts contiennent des phtalates. Un composant chimique utilisé par les fabricants pour assouplir les matières plastiques et éviter qu'elles ne s'abîment lors de leur séjour prolongé dans des cales de navires ou dans des entrepôts. Le hic, c'est que les phtalates sont responsables d'allergies cutanées et surtout qu'ils sont des perturbateurs endocriniens. Autrement dit, ils peuvent altérer le développement sexuel ou la reproduction.

Vous raffolez des paillettes et des décorations métalliques sur vos vêtements? Attention, car ces éléments décoratifs particulièrement affectés des petites filles contiennent des métaux lourds, nickel, plomb, mercure..., qui sont cancérigènes.

Las(se) de jouer du fer à repasser, vous optez pour des vêtements en synthétique infroissables? Sachez qu'ils peuvent contenir du formaldéhyde, une substance cancérigène dérivée du formol. Celle-ci peut aussi provoquer à plus court terme des irritations de la peau, des yeux ou des voies respiratoires. Le caractère très volatil de ce gaz accroît le risque d'asthme et de sensibilisations allergiques, même à faibles doses.

Si votre jupe infroissable ou votre anorak imperméable ne contiennent pas de formaldéhyde, il y a de fortes chances qu'il soient constitués de fibres téflon, classées dans les composés perfluorés (PFC) qui sont des perturbateurs endocriniens.

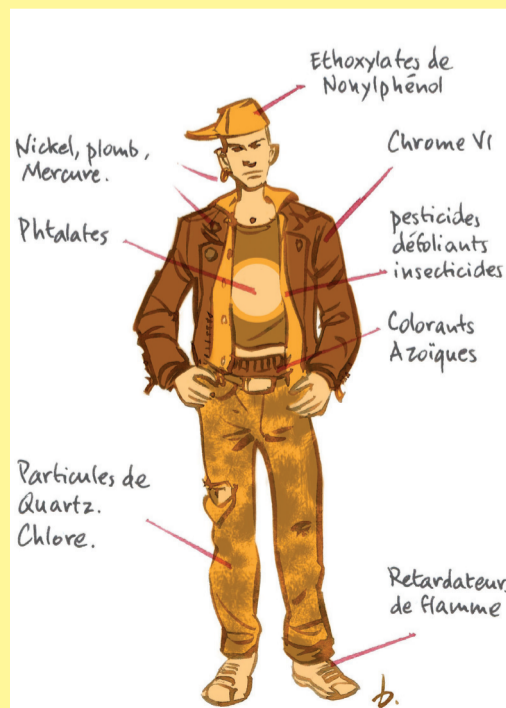
Décidément, c'en est trop. Harassé par toutes ces informations anxieuses, vous décidez de piquer un petit somme. Hélas, vous ne dormirez pas sur vos deux oreilles. Votre pyjama, vos draps, vos oreillers, votre couette ou votre matelas contiennent probablement des retardateurs de flamme. Ces substances chimiques, qui améliorent la résistance au feu de ces textiles et résistent au lavage, possèdent l'inconvénient notoire de nuire à la fertilité et de provoquer des troubles du développement du système nerveux, y compris *in utero*.

Vous vous dites alors que vous allez porter du coton car il a le mérite d'être une fibre naturelle et c'est plus sain. Hélas, il contient lui aussi

des produits nocifs: résidus de pesticides, défoliants, insecticides. Des substances qui empoisonnent les travailleurs du coton. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 1,5 million de travailleurs du coton seraient victimes chaque année d'intoxications graves et près de 30 000 en meurent.

D'ailleurs, qu'ils soient composés de fibres naturelles ou synthétiques, de nombreux vêtements contiennent des éthoxylates de nonylphénol ou NPE. Utilisés comme détergents et imperméabilisants lors de la production de textiles, ces produits ne sont pas dangereux par contact. Mais ils ont la faculté de s'accumuler dans l'environnement par les eaux de lavage et de revenir à nous via la chaîne alimentaire.

Les premiers touchés par tous ces polluants sont évidemment les travailleurs. D'un bout à l'autre de la chaîne de l'industrie textile, de la production à la distribution, ils sont en contact permanent avec des substances toxiques, souvent à hautes doses.



AGIR événements

SAVOIR pratique

RESPIRER culture

MONTRER enquête

VINCENT BLANCHEZ, DE L'ASSOCIATION FO DES CONSOUMATEURS (AFOC) «REPENSER LES MODES D'HABILLEMENT ET INTERDIRE LES PRODUITS TOXIQUES»



FO Hebdo: L'AFOC est engagée dans la lutte contre les dégâts sanitaires et environnementaux que provoque l'utilisation de substances chimiques toxiques dans les vêtements et le cuir. Que préconise l'association au niveau des pouvoirs publics?

Vincent Blanchez: Nous demandons un accroissement des contrôles aux frontières pour les produits en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne, en donnant aux autorités de contrôle les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions. Nous souhaitons aussi une révision de la législation européenne REACH, afin d'abaisser les seuils de tolérance à la présence de substances chimiques nocives, voire les interdire, notamment les perturbateurs endocriniens qui sont les plus problématiques.

FO Hebdo: Est-il possible d'agir au niveau des entreprises?

Vincent Blanchez: Certaines marques, comme Benetton, Esprit, ou Levis, se sont engagées sur des échéanciers précis pour éliminer les produits incriminés ou pour interdire ou améliorer des pratiques toxiques comme le sablage de jeans, mais ces efforts sont insuffisants et limités au volontariat. Aussi faut-il inscrire ces initiatives dans des dispositifs de certification par une tierce partie indépendante. Il conviendrait aussi de rendre responsables les importateurs et les distributeurs du manquement des productions extra-européennes.

FO Hebdo: Quelles sont les recommandations de l'AFOC en direction des consommateurs?

Vincent Blanchez: Nous leur recommandons de laver systématiquement les vêtements neufs avant usage pour éviter les risques d'irritation liés aux résidus chimiques présents dans les textiles. En cas d'irritation ou de réaction allergique, il convient de se rapprocher de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) et éventuellement du centre antipoison le plus proche du domicile. Il faut aussi adresser un courrier recommandé au magasin ou à la marque responsable de vos ennuis. Plus largement, il convient de repenser les modes d'habillement. Il s'agit de valoriser les filières textiles éthiques et sans produits chimiques, via des labels de qualité – tels que l'Ecolabel européen, Oeko-Tex ou Demeter – et de privilégier les circuits d'échange court. L'AFOC milite pour une relocalisation de la fabrication en France.



substances chimiques nocives pour la santé, dont certaines sont cancérigènes ou classées parmi les perturbateurs endocriniens (*lire encadré Des poisons en pagaille!*).

Sur quarante vêtements pour enfants testés par le mensuel *60 Millions de consommateurs* (février 2009), neuf contenaient des phtalates en quantité supérieure au seuil fixé par l'Union européenne. Une substance répertoriée parmi les perturbateurs endocriniens. L'association Greenpeace a elle aussi mené l'enquête. Sur 141 articles de vingt grandes marques de vêtements (dont Zara, Levis, C&A, H&M et GAP) achetés dans 29 pays et fabriqués principalement dans l'hémisphère Sud, près des deux tiers des vêtements analysés (soit 89 articles) contenaient des éthoxylates de nonylphénol (NPE), des substances utilisées comme détergents lors de la fabrication des textiles et qui deviennent dangereuses une fois disséminées dans l'environnement. Trente et

un articles portant des inscriptions en plastique «plastisol» contenaient des phtalates, dont certains en concentration très élevée.

Certaines marques, comme H&M ou Zara, ont annoncé qu'elles n'utiliseraient plus de produits dangereux dans la chaîne de production de leurs vêtements. Une démarche salubre et nécessaire, mais insuffisante car ces engagements sont souvent partiels et ne sont pas contrôlés par un organisme indépendant. Il reste beaucoup à faire pour protéger les travailleurs de l'industrie textile.

ENGAGEMENT PARTIEL

La production de textile, habillement et chaussures est aujourd'hui essentiellement localisée dans des pays à bas coûts salariaux, Bangladesh en tête, où

HORS LES FRINGUES, POINT DE SALUT

Il n'y a pas que nos tenues préférées qui posent problème. Jouets en mousse pour les enfants, contenants alimentaires, ustensiles de cuisine contiennent aussi des substances chimiques toxiques. Les pouvoirs publics tentent de faire face.

HARO SUR LE BISPHÉNOL A DANS LES CONTENANTS ALIMENTAIRES

Le 13 décembre 2012, le Parlement français a adopté une proposition de loi visant à interdire le bisphénol A dans les contenants alimentaires. C'est chose faite depuis le début de cette année pour les tétines et sucettes destinées aux bébés. L'interdiction sera générale en 2015. La France avait déjà suspendu la commercialisation des biberons contenant du bisphénol A en juillet 2010. Une mesure étendue à toute l'Union européenne par une directive européenne en janvier 2011. On trouve le bisphénol A dans le plastique qui recouvre l'intérieur des boîtes de conserve et les canettes, dans certaines bonbonnes et bouteilles en plastique et dans les composites dentaires. En 2011, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) avait estimé nécessaire de le remplacer «sans tarder», alors que de nombreuses études avaient démontré ses effets cancérigènes, neurotoxiques et son effet de perturbateur endocrinien.

LES TAPIS PUZZLE INTERDITS

Par un arrêté au *Journal officiel* publié le 1^{er} août 2012, le gouvernement a prolongé d'un an la suspension de la mise sur le marché des tapis puzzle contenant du formamide. Ces jouets en mousse avaient été provisoirement interdits par le précédent gouvernement en décembre 2010. Le formamide, un dérivé de l'acide formique, produit à l'état naturel par les fourmis, les abeilles ou les orties, est couramment utilisé dans l'industrie pour assouplir les gommes, comme celle des tapis puzzle, ou comme solvant. Ce produit a été classé par l'Union européenne parmi les substances dites «CMR» (cancérigènes et/ou mutagène et/ou reprotoxique). Les enfants sont les plus

exposés puisqu'ils portent facilement à la bouche les objets qui les entourent.

Le rappel de jouets dangereux ou de composition douteuse a augmenté ces dernières années, car les fabricants sont dans une logique du moindre coût qui nuit à la qualité. En 2010, sur 895 prélèvements effectués par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), 193 jouets avaient fait l'objet de procédures de rappel et de retrait.

USTENSILES DE CUISINE EN PLASTIQUE CANCÉRIGÈNES

Fin 2011, les douaniers français ont saisi près de 140 000 ustensiles de cuisine en plastique venus de Chine, car ces louches, écumeurs et spatules contenaient des taux de substances potentiellement cancérigènes très supérieurs aux normes. Des analyses effectuées sur de la marchandise saisie dans la banlieue de Toulouse avaient révélé des taux d'amines aromatiques primaires jusqu'à cent fois supérieurs aux normes maximales européennes autorisées. Les amines aromatiques primaires sont encore plus nocives quand elles sont en contact avec des aliments chauffés, car une température élevée augmente la migration de ces substances vers la nourriture.



AGIR

SAVOIR
pratiqueRESPIRER
cultureMONTRER
enquête

SERGE LEGAGNOA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES FO (FEC FO)

«GARANTIR AU QUOTIDIEN LA BONNE SANTÉ DES SALARIÉS MANIPULANT LES TEXTILES ET LES CUIRS»



FO Hebdo: La FEC FO a organisé en mars une réunion de délégués syndicaux du commerce, de la logistique et du transport consacrée aux poisons dans le textile et l'ameublement. La raison de ce rendez-vous?

Serge Legagnoa: Notre organisation a constaté que bon nombre des vêtements et chaussures que nous portons, voire l'ameublement qui nous entoure, sont porteurs de produits toxiques pour l'être humain. Ces

poisons menacent non seulement la santé des consommateurs au bout de la chaîne, mais surtout celle de tous les salariés depuis la production, en passant par le transport et la logistique, jusqu'à la mise en rayon dans les magasins. Qui n'a pas été saisi de maux de tête en approchant des rayons textiles et chaussures de grandes surfaces dégageant une odeur de produits chimiques?

FO Hebdo: Ces produits toxiques sont pourtant interdits en France et en Europe?

Serge Legagnoa: Oui, bien sûr. Mais qui contrôle et sanctionne quand, de surcroît,

les effectifs de contrôle public, notamment ceux de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), sont systématiquement sabrés? Cette situation peut engendrer chez ceux qui produisent ici un sentiment d'impunité qui peut les pousser à utiliser les mêmes produits toxiques pour des raisons de coût.

FO Hebdo: Que peut faire le syndicat pour contrer ces dérives?

Serge Legagnoa: Il s'agit pour nous de garantir au quotidien la bonne santé des

salariés manipulant les textiles et les cuirs tout au long de la chaîne d'exploitation. Un des éléments susceptibles d'éradiquer ces risques consiste à relocaliser, en France et en Europe, la production industrielle sur la base des normes sanitaires et des conditions de travail de nos pays. Nous revendiquons par ailleurs des contrôles efficaces et des sanctions appliquées en cas de manquement. Enfin, il convient de rappeler que l'employeur est responsable pénalement de la bonne santé physique et psychique de ses salariés.

s'approvisionnent les marques internationales. L'effondrement de l'usine de textile Rana Plaza au Bangladesh, qui a fait 1127 morts parmi les 3000 ouvriers à leur poste au moment du drame, le 24 avril, a braqué les projecteurs sur les conditions de travail épouvantables des ouvriers du textile dans ce pays, deuxième exportateur mondial de textile derrière la Chine depuis 2011. Au Bangladesh comme dans d'autres contrées d'Asie ou en Inde, ouvriers et ouvrières manient sans protection, à longueur de journée et de nuit, des produits toxiques. Un documentaire édifiant, diffusé sur Arte en juillet 2012, intitulé «Du poison dans nos vêtements», donne notamment la parole à un médecin de Tirupur. Autour de cette ville du sud de l'Inde, qui compte près de 10000 usines textile et une activité importante de teinture, le nombre de cancers a été multiplié par deux en dix ans.

En Europe, travailleurs et consommateurs sont aussi exposés aux poisons contenus dans les articles en textile ou en cuir. Il existe bien une législation européenne qui fixe des seuils aux substances chimiques ou en interdit certaines (règlement REACH), ainsi qu'un système rapide d'échange d'informations sur les produits non alimentaires dangereux (RAPEX). Mais on retrouve régulièrement des substances interdites dans les articles importés. Après des cas d'allergies graves à des fauteuils chinois en Finlande et au Royaume-Uni en 2007, puis à des fauteuils «relax» vendus par Conforama en 2008, le Diméthylfumarate ou DMFU, un anti-moisissure contenu dans de petits sachets glissés dans le rembourrage des fauteuils ou dans les chaussures, a été mis en cause. L'Union européenne a finalement interdit, en 2009 (en tout cas à une concentration supérieure à 0,1mg/kg), ce produit responsable de brûlures et affections respiratoires à grande échelle.

Quatre ans après, les signalements de réactions allergiques continuent. Depuis l'ouverture en 2012 d'une enquête de la Direction de la consommation (DGCCRF), quelque 8300 paires de chaussures ont été retirées de la vente ou ont fait l'objet d'un rappel. La substance incriminée cette fois-ci est le chrome VI, une substance «issue d'un tannage mal maîtrisé», selon la DGCCRF.

Mais combien d'articles contenant des produits nocifs passent la douane sans contrôle et intoxiquent salariés et consommateurs en Europe et en France?

Chez Pimkie, qui emploie plus de 1500 salariés dans ses magasins français (6000 dans 26 pays), à l'initiative du syndicat Force Ouvrière, le CHSCT a diffusé en janvier 2013, auprès des salariés, un questionnaire sur les conditions de travail et plus particulièrement sur des manifestations allergiques. «Des salariés s'étaient plaints des odeurs quand ils déballaient les colis», indique Maley Uravan, à l'époque élue au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). «Hélas, nous n'avons pas pu donner suite à cette étude car il y a eu un changement de majorité syndicale au CHSCT.»

UN SUJET TABOU?

Chez Conforama, FO tente aussi d'obtenir des informations sur les produits manipulés par les salariés. «À plusieurs reprises, des salariés déchargeant la marchandise des containers nous ont fait part de gênes respiratoires et de maux de tête», indique Salim Radja, délégué FO. En juin 2012, à la suite de malaises de certains salariés, la direction a fait procéder à une analyse de l'atmosphère d'un container,



qui a établi l'absence de traces de formaldéhyde, la substance recherchée. Au-delà de cette recherche isolée, FO souhaiterait «plus de transparence». «Alors que la direction fait des campagnes de tests annuelles sur les produits, nous souhaiterions obtenir des informations plus précises sur les produits testés et sur les résultats», indique Salim.

«Nous avons pu constater que les militants rencontrent des obstacles de la part de leurs directions, voire d'autres organisations syndicales qui prennent notre implication comme une rivalité», confirme Christophe Lecomte, de la section fédérale du Commerce à la Fédération FO des Employés et Cadres (FEC FO). «Si rien n'est fait, les salariés exposés aux poisons contenus dans les textiles et le cuir se retrouveront lésés en fin de parcours. Ils ne bénéficieront

que d'une prise en charge *a minima* par la Sécurité sociale, dans le cadre d'une maladie non professionnelle, et aucun droit ne leur sera ouvert en termes d'accident du travail, de maladie professionnelle, voire de pénibilité», explique Christophe. Il est temps d'agir et de saisir l'ensemble de nos interlocuteurs, les inspections du travail, la médecine du travail et les CARSAT, qui sont les organismes de Sécurité chargés de la prévention des risques professionnels.» Mais pour le responsable syndical, «la meilleure des solutions reste la réindustrialisation en France, pour produire dans le respect des normes européennes, limiter les transports et, par effet domino, faire diminuer le chômage».

Françoise Lambert
fl@force-ouvriere-hebdo.fr